

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 00699

Numéro SIREN : 327 411 948

Nom ou dénomination : A V M - INFORMATIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2020 sous le numéro de dépôt A2020/018485

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON

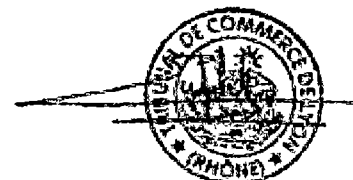
A2020/018485

Dénomination : A V M - INFORMATIQUE
Adresse : 45 avenue Leclerc Immeuble le River Side 69007 Lyon -
FRANCE-

n° de gestion : 1983B00699
n° d'identification : 327 411 948

n° de dépôt : A2020/018485
Date du dépôt : 22/06/2020

Pièce : Extrait de décision(s) des associés du 18/06/2020



5473081

5473081

A.V.M. INFORMATIQUE

Société par actions simplifiée au capital de 150 000 €

Siège social : « Le River Side », 45 avenue Leclerc
69007 LYON

327 411 948 RCS LYON

EXTRAIT DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 18 JUIN 2020

(...)

DEUXIEME DECISION

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes, autorise le Président à réduire le capital social d'une somme de vingt-neuf mille quatre cent huit (29 408) euros, pour le ramener de 150 000 euros à 120 592 euros, par voie de rachat de 1 838 actions, d'une valeur nominale de seize (16) euros chacune, au prix unitaire de trois cent vingt-neuf euros et soixante et onze centimes (329,71 €), soit un prix global de six cent six mille six euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (606 006,98 €).

En cas de réalisation de l'opération, la différence entre la valeur nominale des actions rachetées et le prix de rachat, soit la somme totale de 576 598,98 €, sera imputée sur le poste « autres réserves ».

(...)

QUATRIEME DECISION

En conséquence de l'adoption des décisions précédentes, les associés, connaissance prise des rapports du Président et du Commissaire aux comptes, donne tous pouvoirs au Président, dans les conditions définies ci-dessus, à l'effet :

- de réaliser ou non la réduction de capital, au vu des oppositions éventuelles, et :
 - en l'absence d'opposition, dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date du certificat de non opposition qui sera délivré par le tribunal de commerce de Lyon ;
 - en cas d'opposition, dans un délai maximum de quatre-vingt (90) jours à compter du rejet des oppositions ou de leur règlement, conformément aux dispositions de l'article L 225-205 du Code de commerce. Ainsi, en cas d'opposition par ou plusieurs créanciers de la société, l'opération de

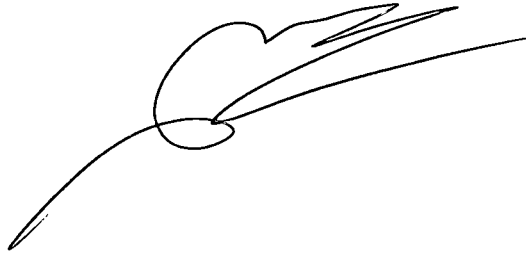
réduction de capital ne pourra être réalisée par le Président qu'après que le sort des oppositions aura été réglé conformément aux dispositions légales ;

- de constater la réalisation définitive de la réduction du capital social dans les délais ci-dessus visés ;
- de procéder au rachat et à l'annulation des actions, sans que le rachat ne donne lieu à un acte distinct de celui constatant la réalisation définitive de la réduction du capital ;
- de procéder au paiement du prix des actions rachetées dans un délai de 30 jours maximum à compter de la réalisation définitive de la réduction de capital ;
- de procéder à la modification corrélative des statuts de la société et à toutes formalités légales consécutives.

CINQUIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de toutes formalités consécutives.

**Extrait certifié conforme
Le Président
AFG HOLDING
Représentée par Florent GAREL**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a horizontal stroke and a small loop at the end.